

Point de vue d'élus

A l'ordre du jour : **bilan de la concertation sur l'opération « Cœur de ville »**

Qu'est-ce qu'une « concertation » ? A priori, selon la réglementation, ce devrait être un échange contradictoire et fructueux de points de vue, propositions et contestations diverses avec leurs origines. Devait donc être mis en débat au CM un bilan objectif de tout ce qui s'est passé, non un rappel à sens unique des projets d'une Mairie s'auto-félicitant de la soi-disant acceptation de leur contenu. En guise de relevé factuel, nous avons eu droit à bien autre chose : le reflet d'un miroir carrément déformant qu'il a fallu corriger !

Bien sûr, les élus de l'opposition actuelle ont une autre vision que le maire de ce que doit être une « vraie concertation » sur le projet structurant d'aménagement de la ville.

Pour lui, il s'agit de présenter un projet déjà élaboré à l'approbation des Châtillonnais, réfuter si possible les critiques émises (sauf détails techniques), et pouvoir mettre en oeuvre « son » projet qui "nous-veut-du-bien": c'est une **« démarche technocratique »**.

Pour les élus de l'opposition actuelle qui sont une force de proposition aux cotés de la population, il s'agit d'abord de prendre en compte ce dont elle a besoin, d'engager avec elle un échange public sur les enjeux de l'opération (climatiques, urbains, socio-économiques...) et de l'associer très tôt en amont de tout projet à l'élaboration de ses orientations essentielles : quel apport du Cœur de Ville à la Commune ? Quoi construire, pour qui et où ? Avec quelle intensité et quels nouveaux équipements ? Pour quelle convivialité urbaine et quelle dynamisation commerciale ? Selon quelles exigences environnementales ? Et quelles règles d'équilibre financier d'opération ?

Car, après tout, les habitants eux-mêmes sont les vrais « experts d'usage » de leur ville, ils ne sont pas plus bêtes ou incapables que les technocrates et autres financiers promoteurs qui prétendent les gouverner. D'où la **« démarche démocratique »** des « ateliers participatifs » qu'a organisé notre Association Citoyenne Châtillon Pour Tous sur le sujet, auxquels se sont joints quelques 150 personnes de janvier à mai.

A ce Conseil Municipal du 21 octobre, de vieux démons de la majorité municipale ont refait surface lors de l'examen du bilan de la soi-disant concertation, substituant aux faits, ici des jugements de valeur, là des propos écornés ou déformés, illustrant par là la manière très particulière qu'a le maire de gérer l'aménagement de Châtillon.

Deux exemples :

1/ Logements sociaux : sur le nouveau plan d'opération publié le 11 mai (ci-contre), il était et reste question de construire sur **l'îlot C le long de l'impasse Henri Barbusse** qui est un espace de vie à usage contractuel des locataires de l'HLM France Habitation. A la réunion publique du 23 juin, leurs représentants, forts d'une pétition signée par 109 d'entre eux (77 % !), sont venus dire haut et très fort leur opposition résolue à cet entassement néfaste pour leurs conditions de vie...



Dans le bilan de la concertation rédigé par le maire, cette intervention massive est devenue une simple « *réticence de plusieurs locataires* » ! A quoi ? « *à la construction de logements sociaux au dessus du syndicat d'initiative et à la création d'une crèche sur le terrain de l'impasse Barbusse actuellement libre de toute occupation, non aménagé et qui sert actuellement de terrain de découverte à leurs enfants* ». Ainsi donc, leur légitime besoin de préserver un minimum de qualité de vie pour tous se retrouve travesti en refus de « logements », qui plus est « sociaux », sur un « terrain d'aventures non aménagé », qui ne serait qu'une friche « inoccupée », donc récupérable... On croit rêver !

La réalité est plus éclairante : cédé pour l'euro symbolique à la Ville par la société d'HLM France Habitation, le foncier ainsi récupéré permettrait d'y entasser (bétonner et ghettoïser) à

bon compte le minimum légal de logements sociaux en laissant le promoteur construire dans le reste du Centre Ville des habitations de bon standing pour quelques chanceux plus fortunés. Voilà la vision sociale que cache le projet de Cœur de Ville de la majorité municipale UMP en matière de logements. Discriminatoire et inacceptable diront les Châtillonnais censés, soucieux d'un juste équilibre urbain et social dans notre commune.

2/ Justement, parlons aussi de projet urbain « Cœur de Ville » à équilibrer : les élus de notre Association, du PS, des Verts et du Modem, ensemble, ont aussi rappelé à ce conseil que leurs propositions concernant le réaménagement à effectuer étaient nombreuses et fortement argumentées, pas moins de 10 émanant des réflexions des «ateliers participatifs» de Châtillon Pour Tous, tronquées dans le bilan de concertation et extraites ci-dessous de l'amendement déposé (à lire sur www.chatillonpourtous.net):

- > Organisation d'une boucle commerçante dynamique regroupant la rue Gabriel Péri, la rue de la Mairie, la rue de la Gare et la rue Jean-Pierre Timbaud, avec un périmètre d'opération « Cœur de Ville » beaucoup plus étendu
- > Création d'un espace de convivialité publique, point de rencontre pour les personnes âgées notamment, dans un environnement arboré sur la place du marché actuelle
- > Progression en sens unique de la rue Gabriel Péri avec doublement des trottoirs, intégration de la contre allée selon des dispositions à réétudier avec les riverains; et reprise de l'ensemble de la rue Gabriel Péri comme place possible de marché ;
- > Ajout de places de stationnement sur des parkings périphériques qui permettrait de réorganiser la boucle commerciale ;
- > Pour le marché : remise à plat des perspectives d'ouverture et de relance, plusieurs options nouvelles de réorganisation étant envisageables dans le cadre de la requalification de la voirie avoisinante au sein d'un périmètre élargi ;
- > Pacification de l'espace public de circulation rue Gabriel Péri, avec limitation de la vitesse à 30 km/h dans l'immédiat et possibilité de mise en place ultérieure d'une « zone de rencontre » telle que prévue au code de la route, avec piétonisation partielle ou temporaire selon besoins ;
- > Normes HOE (Haute Qualité Environnementale) et TPHE (Très Hautes Performances Environnementales) dans le cadre, pour le bâti, d'une charte d'objectifs environnementaux réellement contributive à la maîtrise climatique et génératrice d'économies de charges pour les occupants ;
- > Réaménagement de la place du 8 mai 1945 comme porte d'entrée du Cœur de Ville, avec un "point rencontre", équipement de type Vélib et espace réservé pour un futur Autolib ou équivalent ;
- > Répartition des logements sociaux à construire à hauteur de 35% en proportion des SHON à bâtir (Surfaces Hors Œuvre Nettes) et maintien aux locataires de l'HLM France Habitation de l'espace de vie dont ils ont l'usage sur l'îlot C, conformément aux baux et à la pétition transmise au bailleur et à la mairie par 109 d'entre eux (77%) ;
- > Accès en entrée / sortie du parking des îlots A3 et B depuis l'avenue de Verdun pour délester la rue Gabriel Péri du trafic qui y serait engendré.

Ce qui motive ces propositions : ne pas limiter le projet « Cœur de ville » à une opération de plus de promotion immobilière ; mais, au contraire, concevoir ensemble un vrai **projet de vie et de ville**, plus solidaire, plus dynamisant pour le commerce, plus respectueux aussi de l'environnement, plus attentif à la qualité de l'espace public et à la sécurité de circulation, en bref un projet de nos concitoyens pour eux, pour leurs enfants, pour la planète.

Regarder ainsi vers l'avenir exige, non une gestion au coup par coup, mais une vision de l'intérêt général ; et le courage politique de la mettre en œuvre avec la population et tous les intéressés. C'est une question de priorité, tout simplement.

C'est ce que nous proposons et continuerons de mettre en avant. Pourquoi en avoir peur? (voir nos 3 volets « **le projet Cœur de Ville en vidéo** » sur www.chatillonpourtous.net)